

Concours externe de l'agrégation Section sciences de la vie – Sciences de la Terre et de l'Univers

Précisions concernant la deuxième partie de l'interrogation dans l'épreuve orale de contre-option

Ces quelques lignes ont pour objectif de préciser comment l'interrogation sera conduite lors de la session 2011 ainsi que proposer quelques suggestions pour s'y préparer.

La définition de l'interrogation

La définition officielle de l'interrogation est celle-ci :

Seconde partie : interrogation portant sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable »

- Durée de la présentation : 10 minutes
- Durée de l'entretien avec le jury : 10 minutes

Le candidat répond pendant dix minutes à une question, à partir d'un document qui lui a été remis au début de l'épreuve, question pour laquelle il a préparé les éléments de réponse durant le temps de préparation de l'épreuve. La question et le document portent sur les thématiques regroupées autour des connaissances, des capacités et des attitudes définies dans le point 1 de l'annexe de l'arrêté du 12 mai 2010 portant définition des compétences à acquérir par les professeurs, documentalistes et conseillers principaux d'éducation pour l'exercice de leur métier.

Arrêté du 12 mai 2010

L'exposé se poursuit par un entretien avec le jury pendant dix minutes.

Le jury a proposé une explicitation de ce texte général dans le contexte précis du concours de l'agrégation externe de SV-STU.

Le candidat recevra, en même temps que le sujet proprement dit de la leçon à traiter, une question qui l'incitera à envisager le thème abordé, ou un thème proche, sous l'angle de l'exercice responsable du métier de professeur de sciences de la vie et de la Terre.

Au cours des vingt dernières minutes de l'interrogation, le candidat prendra en premier lieu la parole sur cet aspect pendant la moitié du temps, puis une discussion s'engagera avec le jury pendant une durée équivalente.

Il s'agira d'apprécier la capacité du candidat à prendre un certain recul critique par rapport aux connaissances scientifiques présentées au cours de l'exposé, en évoquant par exemple, leur nature et leur mode de construction, leurs relations avec des problématiques éthiques, leur lien avec l'exercice de la responsabilité individuelle ou collective du citoyen (en matière de santé et environnement notamment), ainsi que certaines ouvertures transdisciplinaires (importance de la pensée statistique, relation avec les progrès techniques).

Quelques éléments de précisions

Les personnes intéressées trouveront ci-dessous les réponses à quelques questions qui ont été posées ou pourraient l'être.

La « question » associée au sujet proprement dit

Il s'agira toujours d'une question très ouverte incitant à rechercher un prolongement réflexif autour du thème abordé. Au maximum, il pourra même s'agir d'une incitation très générale du type :

« Identifiez une problématique d'ordre éthique liée au thème abordé sur laquelle vous pourriez attirer l'attention des élèves et indiquez ce que pourrait être votre approche avec eux. »

Ou

« Proposez une piste de réflexion qui pourrait être engagée avec les élèves sur la place, dans le cadre d'une prise de responsabilité individuelle ou collective, des données scientifiques sur le thème abordé. »

La question pourrait aussi être un peu plus précise si le sujet s'y prête. Par exemple :

« Le débat qui existe dans la société sur la question climatique vous paraît-elle de nature à susciter une attitude particulière de votre part au moment d'aborder ces questions en classe ? »

Ou

« L'enseignement de l'évolution se heurte parfois à des résistances que le professeur doit tenter de surmonter. Quelle est votre première approche de ces difficultés et de la manière de les aborder ? ».

Un point doit être souligné : la question posée au candidat a pour but d'amorcer une discussion ; elle ne vise en rien à rechercher des réponses toutes faites et ne limite nullement la discussion qui suit.

Qu'entend-on par « exercice responsable du métier de professeur de sciences de la vie et de la Terre » ?

Chacun s'accorde sur deux points : il est incontestablement indispensable d'avoir un haut niveau de maîtrise disciplinaire pour enseigner les sciences de la vie et de la Terre, mais ce haut niveau ne suffit pas. En particulier, au-delà de la stricte connaissance approfondie du champ scientifique, il convient d'être conscient que l'acte d'enseigner se déroule dans un contexte (social, sociétal, institutionnel) et que l'on ne peut pas se désintéresser totalement des implications de cet enseignement au-delà du champ scientifique strict.

Pour bien comprendre ce que l'on attend, il convient cependant aussi de prendre conscience que l'agrégation de SV-STU reste – évidemment – une agrégation scientifique et que l'on n'attend pas d'un agrégatif qu'il soit également expert en philosophie, sociologie, psychologie, etc. Tout au plus lui est-il demandé de montrer qu'il a l'esprit ouvert sur au moins une partie de ces questions. Le balayage large qui sera conduit au cours de l'interrogation aura délibérément pour objectif de permettre au candidat de montrer un exemple de ces qualités dans le champ de réflexion qui l'intéresse le plus.

Il faut insister : cette interrogation ne sera pas un oral de langue de bois.

Qu'en est-il du « document » sur lequel s'appuie la réflexion ?

Ce point doit être compris avec le maximum de souplesse.

En soi, le titre de la leçon, avec la thématique scientifique qu'il contient, constitue un document. Un autre document pourra être éventuellement fourni pour étayer la réflexion. Si c'est le cas, il s'agira d'un document très court, d'un niveau conceptuel accessible. Ce pourrait être ainsi un article de journal, un extrait très court de livre, etc. Mais ce document ne sera pas systématiquement ajouté. Il ne le sera que si et quand le jury juge que cela est pertinent.

Qu'attend-on précisément du candidat lors des 10 minutes à sa disposition pour exposé son analyse de la question posée ?

Le candidat sera libre de s'organiser comme il veut pour montrer, comme il est dit plus haut, qu'il peut avoir un certain goût pour une analyse réflexive sur ses connaissances. Il n'y a aucun exercice imposé, ni aucune consigne formelle particulière. Naturellement, le jury tirera le bilan de cette première session et pourra, dans le futur, proposer des consignes plus précises, mais ce n'est en aucun cas cette année.

Un point doit être souligné : l'exposé du candidat dure 10 minutes au maximum. Il ne peut être plus long sans risquer de rendre impossible la discussion avec le jury. En revanche, il est tout à fait inutile de chercher à « tenir » tout ce temps. Une bonne solution pourrait être de viser entre 5 et 10 minutes.

Quel temps le candidat doit-il passer à préparer cet aspect de l'interrogation pendant les quatre heures de préparation ?

Clairement : le moins possible. C'est d'ailleurs pourquoi le jury s'interdira de fournir un document complémentaire long et/ou complexe dont l'étude serait en elle-même chronophage.

Insistons : l'agrégation de SV-STU recrute des professeurs de sciences. Elle cherche donc à observer le professeur en situation mimant autant que possible l'acte d'enseigner. Il est question ici de prendre en compte d'une manière plus visible l'appréciation du contexte de l'acte d'enseigner. La prise en compte de ce contexte n'est d'ailleurs par réellement nouvelle. Elle est simplement plus systématique et rendue plus visible.

Qui interrogera les candidats sur ces aspects ?

Le jury. Le jury tout entier. Il n'y aura aucun membre du jury spécialisé dans cette interrogation. De même que la totalité des membres du jury seront impliqués dans la partie strictement scientifique de l'interrogation. Les questions portant sur le recul critique vis-à-vis des savoirs scientifiques seront posées par des scientifiques et non par des spécialistes de l'éthique, des institutions, ou de l'épistémologie. Au cours de la discussion, un ou plusieurs membres du jury participeront à la discussion, sans exclusive ni organisation systématisée à l'avance.

L'interrogation est-elle si ouverte qu'il est totalement inutile de s'y préparer ?

Non. Une préparation est possible. Elle consiste, au cours de l'année de préparation, à saisir quelques occasions d'aborder tel ou tel domaine scientifique sous un angle un peu distancié de la stricte fréquentation des savoirs savants. Trois pistes peuvent être proposées.

Les conférences

De sa propre initiative, ou à celle de ses enseignants, le candidat pourrait suivre telle ou telle conférence (il n'en manque pas) proposant une analyse réflexive sur la science et son rôle dans la société.

Insistons : il ne s'agit pas d'écouter tel ou tel « gourou » qui dirait ce que doit être une bonne vision sociétale de la science, mais bien d'écouter un point de vue, une analyse argumentée et de la prendre comme une incitation à la réflexion.

Quelques lectures

C'est naturellement une gageure de proposer une bibliographie sur ces questions. Sauf à être si longue qu'aucun agrégatif ne saurait rien en faire, elle ne peut être que partielle, et donc potentiellement partielle.

Le candidat trouvera ci-dessous cinq ouvrages possibles :

- Atlan H. 2010. La philosophie dans l'éprouvette. Montrouge: Bayard. 180p.
- Canguilhem G. 1965, 2009. La connaissance de la vie; Paris: Vrin. 258 p.
- Lecourt D. 2003. Humain, post-humain. Paris : PUF. 192p.
- Pestre D. 2006. Introduction à l'histoire des sciences. Paris : La Découverte. 122p.
- Russ J., Legui C. 2008. La pensée éthique contemporaine. Paris : PUF. 127p.

Insistons : ces ouvrages ne sont en rien ceux qu'il faut lire. Ce qui est suggéré, c'est que le candidat, au cours de sa préparation, lise deux ou trois livres de ce genre, ceux-là ou d'autres. Ces cinq titres n'ont pour but que de donner des idées à ceux qui en manqueraient... Il ne s'agit en rien d'une bibliographie qui contiendrait les savoirs à acquérir. A aucun moment l'interrogation du candidat ne cherchera à vérifier s'il sait ou non ce qui se trouve dans un de ces livres. En revanche, dans la conversation, la question pourrait bien venir de lui demander s'il a lu quelque chose et quoi, ce qu'il en a tiré, ce qui l'a intéressé, ce qui lui a déplu.

Quelques regards autour de soi

Le jury le sait bien, pendant l'année de l'agrégation, il est fréquent de ne faire un peu « que ça ». Ce qui est proposé, c'est de s'ouvrir à ce qui se passe dans le monde, de s'intéresser aux débats qui traversent la société sur des questions scientifiques et périscientifiques. Ainsi, préparer l'agrégation l'année de la biodiversité ou en même temps que le parlement vote une révision des lois de bioéthique peut inspirer la réflexion.

Insistons : le candidat ne sera nullement interrogé sur sa connaissance précise de tel ou tel débat et l'on peut fort bien comprendre qu'il n'ait ni le temps ni le goût de s'intéresser à tout ; on peut cependant s'attendre à ce qu'il se soit intéressé à quelque chose. De même, à propos de l'actualité, le candidat ne devra nullement chercher à exprimer tel ou tel point de vue qu'il supposerait attendu ou partagé par le jury. L'oral de l'agrégation s'intéresse au potentiel de réflexion des candidats, pas à leurs opinions.